



Modalités du déroulement du congrès académique du SNES de Lille

Jeudi 15 et vendredi 16 mars 2012

Comme tous les 2 ans, le SNES de Lille organise son congrès académique préparatoire au congrès national. Il aura lieu **les jeudi 15 et vendredi 16 mars 2012 au lycée Gaston Berger de Lille**, en présence de Daniel ROBIN, co-secrétaire général du SNES, et a pour mission d'élaborer les mandats du SNES pour les 2 années à venir.

Le congrès sera précédé de **2 journées de commissions** (consistant à une première approche des rapports préparatoires envoyés à tous les syndiqués avec l'US **les mercredis 22 février et 14 mars au lycée Montebello de Lille à partir de 14 h** ; les conditions de participation sont les mêmes que celles prévues pour le congrès lui-même (une convocation peut être envoyée à la demande) :

Tous les syndiqués peuvent assister au congrès, seuls les représentants peuvent voter. Chaque S1 a droit à :

- ▶ 1 délégué par S1 plus 1 délégué pour 1 à 10 syndiqués (soit un minimum de 2 délégués par établissement),
- ▶ plus un délégué pour la tranche de 11 à 20 syndiqués,
- ▶ plus 1 délégué pour chaque tranche supplémentaire de 30 syndiqués.

Cela signifie qu'un S1 de moins de 10 syndiqués peut envoyer 2 délégués au congrès (le SNES prend en charge le remboursement des frais de déplacement et la restauration sur place).

Les délégués bénéficient d'une absence de droit, non assujettie au délai d'un mois prévu pour les stages (à demander à [karine.boulonne@snes.edu]).

N'oubliez pas de nous informer de ta participation par courrier au SNES 209 rue Nationale à Lille, par courriel (s3lil@snes.edu) ou par tél aux heures de permanence (03 20 06 77 41).